

## Club LOGISTIQUE

Mardi 21 février 2012

de 14h30 à 17h30

à L'Entreprise Jean-Louis Amiotte - 9 rue de la gare - 25 690 AVOUDREY

**La logistique, un réel enjeu pour les entreprises agroalimentaires !**

Ce nouveau club aura lieu au sein de l'entreprise **Jean-Louis Amiotte** à Avoudrey. Au cours de cet après-midi, M. LAROYE, Directeur Industriel de l'entreprise, nous présentera le fonctionnement de leur **Progiciel de Gestion Intégrée (PGI)** et sa mise en œuvre sur le terrain. Son intervention permettra aux participants de bénéficier ainsi de leur retour d'expériences.

Ces progiciels permettent d'intégrer au moins **2 composantes fonctionnelles** principales de l'entreprise : gestion de production, commerciale, logistique, comptabilité,..... A l'aide de ce système unifié, les utilisateurs travaillent dans un environnement identique qui repose sur une base de données unique. Ce modèle permet d'assurer **l'intégrité des données**, la **non-redondance** de l'information, ainsi que la réduction des **temps de traitement**.

Dans un autre temps, nous évoquerons, grâce à l'intervention de M. PLOQUET de la **DREAL**, la nouvelle réglementation sur les **44 tonnes**. Ainsi, à partir de 2014 tout véhicule neuf pour le transport de cette charge devra être équipé d'un 6<sup>ème</sup> essieu, cette obligation sera étendue à partir de 2019 aux flottes déjà en service.

### Ordre du jour :

- **Retour d'expériences sur la mise en œuvre d'un Progiciel de Gestion Intégrée – M. LAROYE Directeur Industriel – Jean-Louis Amiotte et Morteau Saucisse**
  - Comment était gérée l'information avant et pourquoi évoluer vers un PGI ?
  - Quel est le périmètre du PGI et les exigences de l'entreprise ?
  - Points positifs d'un tel système (factuels, coûts)
  - Difficultés et points d'amélioration
    - Le système est il évolutif, perspectives plus importantes à terme ?
  - Changements organisationnels et de gestion industrielle
  - Découverte du système sur site
- **Réglementation 44 tonnes – M. PLOQUET – Service Transports au sein de la DREAL de Franche-Comté**

*Au plaisir d'échanger avec vous le 21 février prochain !*

**Club réservé aux entreprises agroalimentaires**

*Inscription indispensable à l'ARIATT (30 € par personne pour les non adhérents) en retournant le coupon ci-dessous.*



### Club logistique 21/02/11

ENTREPRISE: \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Réunion : Participera  Ne participera pas

Contact : Tiphaine PARDONNET - Tél. : 03 81 25 04 00 - Fax : 03 81 53 52 87 - [secretariat@ariatt.fr](mailto:secretariat@ariatt.fr)